département. En conséquence, le maire invitait l'Académie à rédiger un mémoire qui démontrât l'urgence de l'établissement d'un lycée à Lyon, en considérant l'avantage général du royaume et celui d'une ville essentielle à sa prospérité, qui peut fournir sans frais de grands établissements tout formés, ainsi que les sujets nécessaires à une nouvelle organisation. Ce mémoire, qui aurait la forme de pétition, serait remis à la Commune et par elle adressé à l'Assemblée législative.

L'Académie répondit avec empressement aux vues patriotiques du maire. L'abbé Roux rédigea le mémoire demandé, lequel fut lu et unanimement adopté dans la séance du 19, signé par plusieurs académiciens et porté, séance tenante, au maire, puis au Conseil général de la commune. Il n'y eut pas lieu d'ailleurs, de s'en préoccuper davantage. L'Assemblée législative, malgré le zèle de son Comité de l'Instruction publique, ne trouva pas le temps de discuter le projet de Condorcet sur l'organisation de l'enseignement, pas plus que l'Assemblée constituante n'avait discuté celui de Talleyrand. Ces deux projets restèrent dans les cartons. La ville de Lyon n'attendît même pas les décrets de la Convention nationale pour former un Bureau d'administration des écoles et un Bureau des collèges, qui eurent pour mission accessoire de concentrer au grand collège tout ce qui pouvait servir à l'organisation projetée d'un véritable Institut des sciences et des lettres : c'était plus qu'un lycée.

Le 26 juin, dernière séance du semestre, Delandine fut remplacé comme directeur par Boulard. Boulard devait clore la liste des directeurs de l'ancienne Académie de Lyon.

Pendant le second semestre de l'année 1792, deux faits d'importance fort différente occupèrent presque toutes les